



Mur de mitoyennete à démolir

Par **sarah2121_old**, le **20/09/2007 à 18:16**

Bonsoir, j'expose mon problème qui est le suivant :
Notre construction allait démarrer quand le chef de chantier nous signale que le mur mitoyen de mon voisin empiete sur 8 cms dans notre parcelle sur toute la longueur.
Nous avons donc été voir nos voisins pour leur annoncer que le constructeur doit retirer une partie du mur étant donné que notre maison sera accolée au mur mais qu'il faut qu'elle revienne dans la limite séparative soit 8 cms en arrière. Notre voisin s'oppose à la démolition du mur. Que doit on faire pour que la construction puisse commencer rapidement et dans les règles ?
Merci pour vos réponses
!!!